



Un nouveau contrat pour l'agriculture



Paris,
27 septembre
2020

Nous sommes 125 citoyennes et citoyens tiré-e-s au sort à avoir participé, pendant deux jours, à la première Assemblée citoyenne pour l'Agriculture.*

Nous avons commencé par partager un cadre minimal de connaissances générales sur la question agricole en échangeant avec des expert-e-s, des chercheur-euse-s et des acteur-ric-e-s de l'agriculture et de la politique agricole commune.

Nous avons débattu entre nous, par groupe de 10, et en plénière pour arriver au document que nous proposons.

Document que nous souhaitons adresser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du gouvernement français afin qu'il soit utile pour élaborer la prochaine politique agricole commune.

Nous nous sommes efforcé-e-s d'intégrer dans les résultats la pluralité des points de vue.

** Dont 112 participants au vote final et 13 départs anticipés*

endp Commission nationale
du débat public

im
PAC !
tons
LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

Après avoir élaboré 39 propositions d'objectifs, à la suite de débats par atelier et en plénière et à la suite d'une session de vote, nous avons identifié les six objectifs suivants comme étant prioritaires :

6

OBJECTIFS

Assurer une transition écologique vers une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, du bien-être animal et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Assurer une juste rémunération et retraite des agriculteur·rice·s et permettre une meilleure répartition des richesses entre tou·te·s les acteur·rice·s.

Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tou·te·s au niveau local.

Garantir une production efficace économiquement qui assure un revenu digne et valorisé par la société.

*Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.**

Garantir la prise des décisions au niveau local et territorial qui structurent la production locale.

** Cet objectif a suscité un débat quant à sa formulation et a donné lieu à l'élaboration de l'alternative suivante :*

« Garantir une souveraineté agricole et alimentaire en harmonisant à l'échelle européenne les règles fiscales, sociales, environnementales, etc. »

17

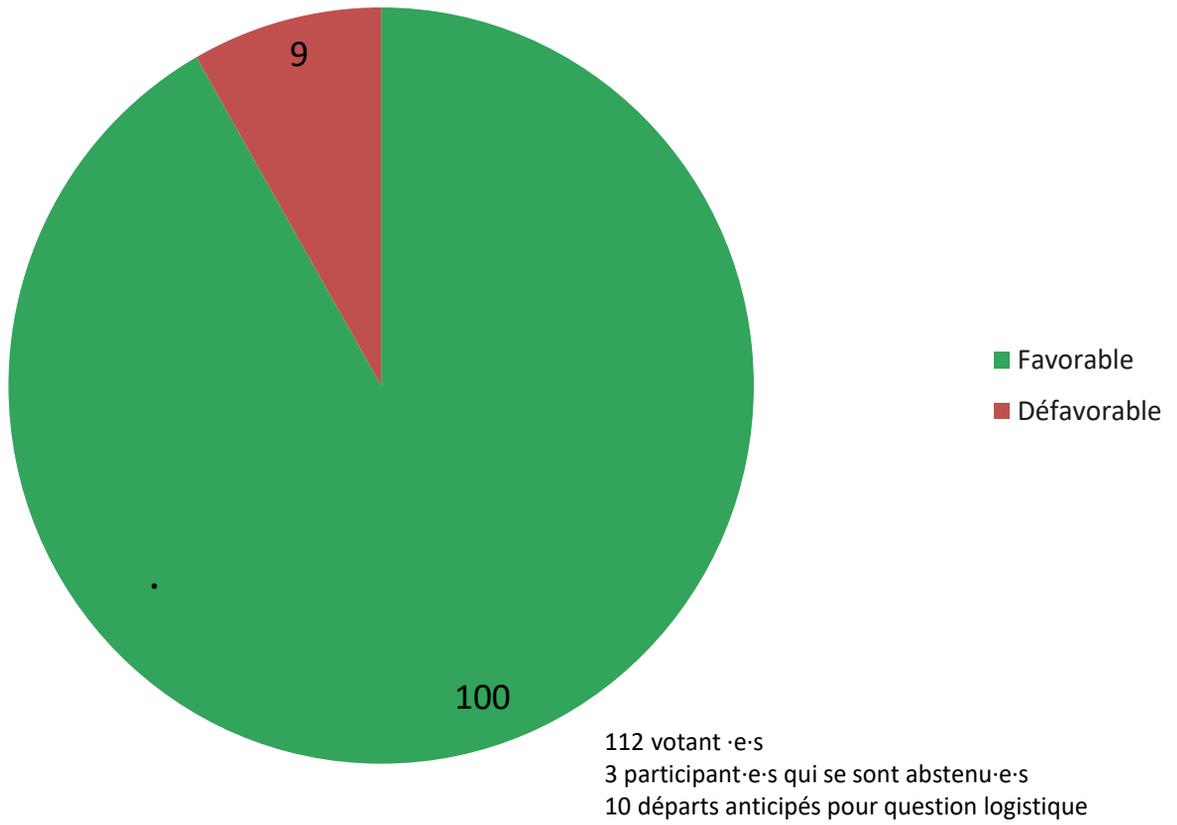
LEVIERS

Après avoir identifié 26 leviers possibles pour mettre en œuvre ce contrat, nous avons retenu 17 leviers qui nous semblent les plus efficaces.

- *Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmissions des savoirs.*
- *Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.*
- *Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agroécologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...*
- *Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).*
- *Donner à voir auprès des consommateur·rice·s et citoyen·ne·s la valeur ajoutée liée aux produits (plan social, environnemental, alimentaire, bien-être animal...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.*
- *Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.*
- *Favoriser les circuits courts en les subventionnant.*
- *Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.*
- *Favoriser les circuits courts.*
- *Soutenir financièrement les agriculteur·rice·s qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.*
- *Aide forfaitaire aux petites exploitations.*
- *Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable.*
- *Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.*
- *Orienter une part des aides du 2ème pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.*
- *Rémunérer les services environnementaux des agriculteur·rice·s (second pilier).*
- *Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteur·rice·s et les citoyen·ne·s.*
- *Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de têtes au profit de pratiques vertueuses.*

ANNEXES

Résultats du vote sur le texte final effectué le 27 septembre 2020 avec 112 participant·e·s



Liste des 39 objectifs

- Assurer une juste rémunération et retraite de l'agriculteur et permettre une meilleure répartition des richesses entre tous les acteurs.
- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.
- Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tous.
- Assurer l'accès de tous à une alimentation saine.
- Assurer un revenu digne et équitable pour les agriculteurs.
- Favoriser la mutation vers une agriculture écologique.
- Accompagner l'adaptation de l'agriculture vers des pratiques raisonnées, cohérentes et vertueuses en matière environnementale et sociale.
- Rééquilibrer le partage de la rémunération et des responsabilités, notamment grâce à une juste rémunération du travail et des services rendus par l'agriculture et sur l'ensemble de la chaîne (agriculture multipartite).
- Permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité, de façon éclairée et responsable.
- Assurer une production alimentaire saine fondée sur une agriculture respectueuse de l'environnement et en luttant contre le changement climatique.
- Faire de l'agriculture un secteur d'avenir, économiquement viable plaçant les agriculteurs au cœur des territoires.
- Viser l'autonomie alimentaire de qualité fondée sur une maîtrise locale des décisions structurant la production agricole.
- Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.
- Concilier agriculture, santé et environnement.
- Construire et promouvoir une agriculture solidaire, durable et créatrice d'emplois.
- Une agriculture qui permette une souveraineté alimentaire et favorise le développement de la consommation locale pour tous.
- Vivre de son travail en remettant l'agriculteur au centre de la chaîne de valeur.
- Une agriculture responsable qui préserve le vivant (santé humaine et bien-être animal) et l'environnement.
- Une agriculture qui assure à tous les agriculteurs et au monde agricole un rôle social, une vie digne, une reconnaissance, un accompagnement.
- Une agriculture qui fournisse et promeuve, en sensibilisant, une alimentation saine et accessible à tous.
- Une agriculture verte et durable (qui préserve la terre, la biodiversité, le climat...).
- Assurer une rémunération équitable des produits.
- Concilier production et respect de l'environnement.
- Garantir la sécurité et la qualité de l'alimentation.
- Une PAC pour assurer un revenu décent à chaque agriculteur / agricultrice.
- Une PAC pour favoriser la transition agroécologique.
- Une PAC qui permet l'accès à une alimentation saine pour tous.
- Développer l'agroécologie tout en freinant l'artificialisation des terres agricoles.
- Créer un revenu universel conditionné pour les agriculteurs avec un droit de formation régulière payée.
- Prévenir l'obésité par l'information et l'éducation à l'alimentation par un organisme dont le rôle serait à identifier et dont les moyens viendraient des aides de la PAC.

Suite - Liste des 39 objectifs

- Maîtriser la transformation alimentaire et inciter une distribution, transparente, en privilégiant le circuit-court.
- Stimuler et accompagner une production agroécologique saine, de qualité, respectueuse et durable.
- Se nourrir mieux et équilibré, local et solidaire.
- Sensibiliser le consommateur à une production locale, assurer une évolution de la formation du monde agricole vers l'agro-transition et rendre effectives les surveillances du monde de la transformation et de la distribution.
- Assurer une consommation respectueuse de l'environnement, de la santé, du bien-être animal, éclairée par un étiquetage transparent quant à l'origine et contenu du produit.
- Promouvoir une production locale, saine, durable, respectueuse, de qualité, accessible, variée, efficace économiquement, qui assure un revenu digne et valorisé par la société.
- Payer les agriculteurs pour services environnementaux (prairies, ares ...) pour transition de fonds du premier pilier.
- Réduire la pression foncière des zones agricoles, industries, commerces et habitants.
- Former les enfants et les élèves à l'écologie et ses enjeux et nutrition, et donner les moyens nécessaires à une alimentation saine de qualité pour tous.

Liste des 26 leviers

- Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.
- Favoriser les circuits courts.
- Soutenir financièrement les agriculteurs qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.
- Aide forfaitaire aux petites exploitations.
- Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable
- Donner à voir auprès des consommateurs et citoyens la valeur ajoutée liée aux produits (plan social, environnemental, alimentaire, bien-être animal,...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.
- "Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).
- Réallouer une partie des financements actuels au conventionnel (1er pilier - à l'ha et à la tête de bétail) vers l'agriculture écologique pour arriver à 40% à l'échéance de la PAC.
- Introduire le critère du nombre d'emplois pérennes dans l'attribution des aides de la PAEC.
- Intégrer des mesures de maintien de l'agriculture bio dans le 1er pilier.
- Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.
- Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.
- Orienter une part des aides du 2ème pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.
- Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmissions des savoirs.
- Rémunérer les services environnementaux des agriculteurs (second pilier).
- Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.
- Augmenter le second pilier, par rapport au premier, pour favoriser les aides aux pratiques agricoles.
- Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteurs et les citoyens.
- Sensibiliser la population à la consommation à tout âge.
- Eduquer les citoyens aux principes d'une alimentation saine et éco-responsable.
- Des aides conditionnées à des indicateurs de performance environnementale exigeantes et définies avec les agriculteurs.
- Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de tête au profit de pratiques vertueuses.
- Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agro-écologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...
- Favoriser les circuits courts en les subventionnant.
- Encourager la formation aux pratiques éco-agricoles, pour tous les agriculteurs.
- Conditionner l'aide à une démarche agroécologique locale.